



DIFFUSION

M Kanaan
Mmes Salerno
Alder
MM. Pagani
Barazzone
Burri
Schweri
SCM
Service juridique
Dossiers-Documentation

Service des affaires communales
Place de la Taconnerie 7
Case postale 3965
1211 Genève 3

Ville de Genève Administration centrale
Reçu le: 21 MAI 2019
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

Monsieur le Maire
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève

N/réf. : BFA/IGA/377/19

Genève, le 17 mai 2019

Concerne : Modification de l'article 38, alinéa 1 du statut du personnel de la Ville de Genève

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de votre commune du 29 avril 2019, relative à l'objet visé en marge, et vous informons que nous en transmettons copie au service suivant :

- Service des affaires communales - secteur actes juridiques

afin d'en obtenir le préavis nécessaire.

Sauf remarque du service susmentionné, il pourra être donné suite à cette délibération après l'échéance du délai référendaire indiqué ci-dessous, conformément à l'article 88, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Bernard Favre
Directeur ad intérim

Date réelle d'affichage : 9 mai 2019
Date légale d'affichage : 9 mai 2019
Fin délai référendaire le : 18 juin 2019